

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2020**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Excusée : Danièle DUFOUR.

Secrétaire de Séance : Séverine THOMAS.

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle communale au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2020 à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire fait un point sur la rentrée scolaire :

* Le RPI Vérosvres-Beaubery compte 50 élèves répartis en 3 classes :

1 classe à Beaubery avec 17 élèves en maternelle ;

2 classes à Vérosvres avec 18 élèves en CP/CE1/CE2 et 15 élèves en CM1/CM2.

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions, les règles sanitaires se sont assouplies.

- Délibération n° 2020_40

Location et Maintenance Photocopieur Ecole

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le photocopieur de l'école ne fonctionne plus. Ce matériel étant un outil indispensable pour la bonne organisation des enseignantes, il convient d'acquérir un nouveau photocopieur.

Le Maire présente les différents devis. Deux options sont proposées : l'achat ou la location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOUHAITE acquérir un photocopieur pour l'école ;

OPTE pour la location d'un photocopieur noir et blanc avec scanner couleur ;

DECIDE de retenir la proposition de la société WALPI de Montceau-les-Mines qui propose de regrouper la location du photocopieur de la Mairie avec celle de l'école comme suit :

- ✓ Location trimestrielle d'un Photocopieur Kyocera 3212i noir et blanc, scanner couleur, meuble support pour le secrétariat de Mairie + Location trimestrielle d'un Photocopieur RICOH IM 2702 noir et blanc, scanner couleur, meuble support pour l'école pour un prix global de 105 € HT/mois, soit 315 € HT/trimestre.
- ✓ Maintenance (entretien et fourniture toner) : 0.0094 € HT la copie pour un volume de 1 250 copies pour l'école.

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande.

- Délibération n° 2020_41

VMC Salles de Classe

Le Maire informe que le taux de radon dépasse le seuil réglementaire dans les salles de classe. L'installation d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) dans chaque salle de classe est nécessaire afin de diminuer la présence de radon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'installer un groupe de VMC dans les deux salles de classe ;
ACCEPTTE le devis de la société BASSET-PARIZOT de Paray-le-Monial pour un montant de 1184,83 € HT ;
AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

* L'inauguration de la plaque de la nouvelle dénomination de l'école aura lieu le samedi 17 octobre à 11h00 dans la cour de l'école. Un pot de l'amitié sera organisé au P'tit Vroulon.

* Présentation des associations en lien avec les affaires scolaires :
Le restaurant scolaire, géré par des parents bénévoles, emploie 2 salariées. Les repas sont fabriqués par Sud Est restauration. L'association organise des manifestations afin de réduire le coût des repas.

Le sou des écoles est également une association de parents bénévoles qui reverse tous les bénéfices des diverses actions organisées aux coopératives scolaires. Les montants reversés sont utilisés pour des activités culturelles et sportives, ainsi que pour l'organisation de voyages scolaires.

- Délibération n° 2020_42

Versement Solde Subvention Restaurant Scolaire

Vu le bilan présenté par le bureau de l'association du Restaurant scolaire Vérosvres-Beaubery lors de son assemblée générale,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020_24 du 12 juin 2020 accordant une subvention à cette association de 4 000 €,
Vu l'acompte de subvention versé en juin 2020 d'un montant de 2 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de verser le solde de la subvention au Restaurant Scolaire Vérosvres/Beaubery **pour un montant de 2 000 €** .

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Délibération n° 2020_43

Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ASSAD du Charolais-Brionnais :	50 €
Bien vieillir en Val de Joux :	50 €
Association Entraide :	50 €
ADMR :	50 €
Service de remplacement Monts du Charolais :	50 €
Service de Remplacement de Gévelard :	50 €
Union des Chasseurs de Vérosvres	200 €
Association Genèses	100 €
Centre de loisirs Colombier en Brionnais	50 €
DOJO Forme-Judo Club Charolais	50 €

POINT SUR LES TRAVAUX

- **BATIMENTS**

* Le Maire informe qu'il serait nécessaire de faire appel à un prestataire privé afin d'effectuer le nettoyage de la vitrerie de tous les bâtiments communaux. Des devis vont être demandés.

- **Délibération n° 2020_44**

Cadran Eglise

Le Maire informe qu'un cadran a été installé dans le clocher de l'Eglise en 2018. Il est nécessaire d'installer un second cadran neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'installer un cadran neuf dans le clocher de l'Eglise,
ACCEPTE le devis de la SARL CHOMEL Heur'Tech pour un montant de 1 515 € HT,
AUTORISE le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

- **Délibération n° 2020_45**

Armoire Frigorifique Local Sanitaires

Considérant la vétusté de l'armoire frigorifique dans le local annexé aux sanitaires publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'acheter une armoire frigorifique neuve pour l'installer dans le local annexé aux sanitaires publics ;
ACCEPTE le devis de la société PERRIER de Marcigny pour la fourniture d'une armoire frigorifique 2 portes d'un montant de **1 850,00 € HT**.
AUTORISE le maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

- **Délibération n° 2020_46**

Réduction Forfaits Annuels Associations

En raison de la crise sanitaire, l'utilisation des salles par les associations a été restreinte. Le Maire propose d'effectuer une réduction sur les forfaits annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE que l'utilisation des salles communales a été restreinte durant l'année 2020 en raison de crise sanitaire ;
DECIDE de réduire de moitié les forfaits annuels 2020 comme suit :

Association	Forfait Annuel	Forfait Voté pour 2020 (-50 %)
Club de Tarot	180 €	90 €
Amicale des Aînés	180 €	90 €
SIL	180 €	90 €
SIL (Country)	180 €	90 €
SIL (Gymnastique)	100 €	50 €
SIL (Gymnastique séniors)	100 €	50 €
SIL (Danse de salon)	100 €	50 €

CHARGE le Maire d'établir les remboursements sur les forfaits encaissés à ce jour.

- Délibération n° 2020_47

Versement de Vacations Bibliothécaire et Gardien Salle Communale

Le Maire informe l'assemblée que les Bibliothécaires et le Gardien de la salle communale sont rémunérés à l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser des vacations une fois par an selon les tarifs suivants :

- ◆ Bibliothécaire titulaire – Mme BRUMAIRE Simone : 9 € la vacation.
- ◆ Bibliothécaire adjointe – Mme BIDAUT Marie-Hélène : 6 € la vacation.
- ◆ Gardien salle communale – Mme TABOULOT Denise : 13 € la vacation.

- VOIRIE

Les travaux 2020 sont presque terminés (route de Mont, Les Pierres, La Hyène, Les Combes). Le chemin du château a été refait, ainsi que le chemin de la limite entre Vérosvres et Trivy.

Une livraison de 3 tonnes d'enrobé à froid est prévue prochainement.

- ASSAINISSEMENT

Route du Lavoir : Les relevés topographiques ont été effectués.

COMMISSION CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

En raison du renouvellement des conseils municipaux, la commission de contrôle des listes électorales doit être reconstituée. Cette commission est composée de 2 membres du conseil municipal (titulaire et suppléant), d'1 délégué de l'administration et d'1 délégué du Tribunal Judiciaire.

2 conseillers municipaux sont désignés : Denise TABOULOT en titulaire et Danièle DUFOUR en Suppléante.

3 personnes susceptibles d'être désignées par le Sous-Préfet en qualité de délégué du Préfet sont proposées : Agnès AUBLANC, Jacqueline MAZILLE, Denise VIGIER.

3 personnes sont proposées en vue de la désignation du délégué du Tribunal Judiciaire : Michel TERRIER, Michel LAURENT, Henri MAZILLE.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

- Commission affaires sociales : Une présentation de cette commission a été faite, ainsi que de l'association Villages Solidaires. Le champ est vaste : aides alimentaires, secours d'urgence, violences intra-familiales, MSAP, .etc...

La communauté de communes St Cyr Mère Boitier verse une dotation annuelle à chaque commune de 3,50 € par habitant pour l'organisation d'animations sociales.

- Les commissions Economie, Enfance/Jeunesse, Communication, Voirie, Urbanisme, Mutualisation se mettent en place.
- Commission subventions aux associations : Une enveloppe de 29 500 € a été votée pour les associations qui animent le secteur de la communauté de Communes.
- Commission Tourisme : En collaboration avec l'office de tourisme « Verts Vallons ». Volonté de développer le tourisme en Saône-et-Loire : circuits de randonnées, voies vertes, etc...
L'accent est mis sur l'importance d'entretenir la signalétique des circuits de randonnées. Pour Vérosvres, pas de gros travaux à faire, l'entretien est suivi.
- L'espace coworking est de nouveau ouvert.
- Commission Finances : Le montant du FPIC est arrêté : la commune de Vérosvres sera bénéficiaire de 8 943 €.

COMPTE-RENDUS DES SYNDICATS

- SYDESL : Mise en place du comité territorial qui adhère au SYDESL.
- SMAAA : Entretien de la rivière La Semence et de ses Affluents. Présentation du syndicat (2 employés) et mise en place du bureau. Des subventions sont versées pour l'entretien des berges, les bords de rivières, les clôtures, les abreuvoirs pour bétail.
- SIRTOM : Eric MARTIN a été élu 2^{ème} vice-président en charge du budget et des finances.
Des problèmes de ramassage ont été soulevés, notamment dans les PAV (points d'apport volontaires) : Verre, Journaux. Durant le confinement, une augmentation de 25 % de volume des déchets a été relevée, ce qui a engendré des retards de ramassage.
- SIE ARCONCE : Mise en place du bureau. Le prestataire est la société SAUR. A ce jour, les réserves d'eau sont satisfaisantes sur notre secteur géographique.
- SPANC : Mise en place du bureau. Information sur la possibilité de commandes groupées pour les vidanges des fosses septiques des particuliers afin d'obtenir des tarifs préférentiels.

TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Le conseil municipal engage une réflexion sur les futurs travaux de la salle communale : quels travaux sont à prévoir ? Rénovation ou agrandissement ? Quels besoins pour les particuliers et les associations ?

AFFAIRES DIVERSES

- Une visite de l'ancien lycée professionnel pour les membres du conseil municipal est prévue le samedi 10 octobre avec l'Evêché.

- Les organisateurs du Rallye de Matour prévoient une « Spéciale » sur la commune de Vérosvres le samedi 17 juillet 2021 et proposent qu'une association de la commune prenne en charge une buvette sur le parcours.
- Téléphonie mobile : 2 installations sont en prévision :
 - * construction d'1 pylône à Chevannes pour la couverture mobile du grand axe routier par SFR.
 - * Plan national de couverture des zones blanches avec discussion d'un emplacement stratégique vers les hameaux des Moreaux/ les Ducs / les Pierres. Ce dispositif regrouperait les différents opérateurs de téléphonie.
- Projet Anthony RUET : Une demande de permis de construire d'un bâtiment d'élevage de 60 000 poulettes a été déposé. Une étude d'impact est demandée. Le dossier d'enquête publique est en cours d'instruction à la Préfecture de Saône-et-Loire.
- RCEA : la DREAL doit présenter aux Maires des communes concernées une première ébauche des travaux de la mise en 2 x 2 voies de la RCEA entre La Fourche et le Col des Vaux qui serait prévue pour 2023.
- Zéro Phyto : Une formation pour remise à niveau est organisée pour les élus et les employés communaux.
- WIKIPAYS : les séances pour alimenter le site ont repris.

La séance est levée à 00h25.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 05 octobre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,